



Feuille explicatif aux parents

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Pour un climat scolaire positif

2023-2024

Ce feuillet explicatif est une version courte du plan de lutte de l'établissement qui a été adopté au Conseil d'établissement du 14 novembre 2023



POUR MIEUX SE COMPRENDRE



Violence

- "Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle;
- Exercée **intentionnellement** contre une personne;
- Ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer;
- En s'attaquant à son **intégrité ou à son bien-être** psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens." (Art. 13 LIP)

Intimidation

- "Tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré ou non**;
- À **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace;
- Dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées;
- Ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser." (Art.13, LIP)

Violence à caractère sexuel

- "**Toute forme de violence commise** par le biais de **pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité**, dont l'agression sexuelle.
- Cette notion s'entend également de toute autre **inconduite** qui se manifeste notamment par des **gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés**,
- incluant celle relative aux **diversités sexuelles ou de genre**, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. »

(tiré du site du protecteur national de l'élève)

QUELLE EST LA SITUATION DE L'ÉCOLE?

Portrait de l'école

- Situé en milieu urbain à Gatineau, secteur Aylmer ;
- L'école accueille 613 élèves ;
- L'école accueille 3 classes de défis multiples ;
- Environ 100 élèves ont un plan d'intervention ;
- L'indice socio-économique se situe à 2 ;
- 240 élèves quotidiennement au service de garde ;
- Près de 40% des élèves ne parlent pas français à la maison.



Mesures préventives

Objectif 1: Diminuer 20% la violence verbale pour augmenter les relations interpersonnelles et sociales entre élèves, ici juin 2024.

- Ce que l'école va faire:
 - Ateliers : Parapluie, socio-émotionnelles ;
 - Soutien individuel auprès des élèves ;
 - Résolution de conflit en 5 étapes.

Objectif 2: Augmenter de 6% la perception des élèves quant au climat de sécurité d'ici juin 2024.

- Ce que l'école va faire:
 - Ateliers : Parapluie, violence ou conflit, etc. ;
 - Formation du personnel : intervenir en situation de violence ;
 - Jeux structurés dans la cour d'école ;
 - Visibilité des adultes dans la cour d'école (bande orange);
 - Soutien individuel auprès des élèves.

Autres mesures

- Application du code de vie ;
- Démarche de prévention ;
- Intervention graduée (R.A.I.) ;
- Formation des intervenants du dîner ;
- Révision des zones de surveillance ;
- Activités de sensibilisation à la diversité ;
- Impliquer les élèves aux activités ;
- Journées thématiques.

Pour prévenir la violence à caractère sexuel

- Sensibilisation du personnel aux réalités sexuelles ;
- Prise en charge rapide lors d'observation ou de dénonciation de violence sexuelle ;
- Sensibilisation des élèves du 3e cycle de la violence à caractère sexuel par le programme d'éducation à la sexualité ;
- Implication de la personne-ressource (CSS).

Mesures de sécurité visant à contrer la violence à caractère sexuel

Mesures de sécurité

- Formulaire d'antécédents judiciaires aux adultes à l'école ;
- Sensibilisation à la violence sexuelle et intervention ;
- Rediriger l'intervention lors d'inconfort ou limite personnel.

Formations obligatoires

- Membres de la direction et du personnel :
 - Les contenus en sexualité donnés par la CP Vicky Labelle ;
 - Visionnement de capsules préventives offertes par le ministère.

QUE FAIT L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION?

Au moment même où l'acte est constaté

Les actions sont immédiatement prises :

- **Par un élève :**
 - Demander à l'élève auteur d'arrêter ;
 - Aller chercher de l'aide en allant voir un adulte.
- **Par l'adulte témoin :**
 - Demander à l'élève auteur d'arrêter ;
 - Signaler la situation à la direction d'école.
- **Par la direction :**
 - Rétroaction et communication auprès du personnel ;
 - Assurer un suivi par les intervenants (TES/SDG) ;
 - Assurer qu'un accompagnement soit mis en place.

Pour l'auteur, la victime et le témoin

Mesures de soutien et d'encadrement

- **L'élève auteur :**
 - Rencontre individuelle ;
 - Conséquences logiques ;
 - Gestes réparateurs ;
 - Suivi 2-1-1.
- **L'élève témoin :**
 - Reconnaître l'incident ;
 - Rassurer la confidentialité ;
 - Valoriser la dénonciation.
- **L'élève victime :**
 - Reconnaître l'incident ;
 - Rassurer l'élève ;
 - Renforcer la dénonciation ;
 - Intensifier les interventions préventives ;
 - Établir un plan de sécurité ;
 - Suivi 2-1-1 ;
 - Référence aux services externes. (CISSSO).

Sanctions possibles

Selon la nature, les circonstances, la gravité et la fréquence de la situation ainsi que de la légalité :

- Gestes réparateurs ;
- Contrat d'engagement ;
- Perte de privilège ;
- Rencontre avec le policier-éducateur ;
- Suspension interne/externe ;
- Dans le cas d'accusations et des conditions de remise en liberté, la direction peut demander l'accès au jugement pour appliquer les mesures de protection imposées.

Suivi

- Suivi 2-1-1 ;
- Communication auprès des parents ;
- La rétroaction auprès de la personne qui a fait le signalement ou la plainte ;
- Note consignée pour la déclaration des événements de violence et d'intimidation au centre de services scolaire.

Particularité pour la violence à caractère sexuel

- Suivi 2-1-1 ;
- Communication auprès des parents ;
- Rétroaction auprès de la personne qui a fait le signalement ou la plainte ;
- Note consignée pour la déclaration des événements de violence et d'intimidation au centre de services scolaire ;
- Suggérer aux parents des ressources : <https://marie-vincent.org/>.

COMMENT L'ÉCOLE ET LES PARENTS PEUVENT-ILS COLLABORER?

Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

- Dénoncer la situation
- Soutenir votre enfant
- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école
- Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation



BESOIN D'AIDE?

Vous pouvez d'abord demander de l'aide à l'école de votre enfant.

POUR FAIRE UN SIGNALEMENT À VOTRE ÉCOLE

Tous les signalements sont traités de façon confidentielle.

* Vous pouvez effectuer un signalement ou formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel directement au protecteur régional de l'élève.

Pour toutes autres situations d'intimidation ou de violence, si vous êtes insatisfait du suivi donné à la plainte faite à l'école, vous pouvez demander à la direction d'école de vous fournir la procédure des plaintes prévues à la Loi sur le protecteur national de l'élève.



- ☎ 819-332-2035
- ✉ ecole.cavaliers@csspo.gouv.qc.ca
- 🌐 <https://cavaliers.csspo.gouv.qc.ca/>

RESSOURCES DANS LE MILIEU SCOLAIRE

Personne responsable dans l'école du dossier violence et intimidation

- 👤 Maxime Belzil
- ☎ 819-332-2035 poste 833770
- ✉ maxime.belzil@csspo.gouv.qc.ca

Personne responsable du traitement des plaintes au CSSPO

- 👤 Caroline Sauvé
- ☎ 819 771-4548 poste 850701
- ✉ caroline.sauve@csspo.gouv.qc.ca

Protectrice régionale de l'élève

- 👤 Me Esthel Née
- ☎ 1 833 420-5233
- ✉ info@pne.gouv.qc.ca
- 🌐 www.quebec.ca/gouvernement/ministere/education/organisme-lies/protecteur-national-eleve

RESSOURCES EXTERNES

Ligne Parents

- ☎ 1 800 361-5085
- 🌐 www.ligneparents.com

Service de police de Gatineau

- ☎ 819 246-0222
- 🌐 gatineau.ca/portail/police

CISSS de l'Outaouais

- ☎ 811 option 2
- 🌐 cisss-outaouais.gouv.qc.ca

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)

- ☎ 1 800 331-2311
- 🌐 www.cavac.qc.ca

Commission des services juridiques

- ☎ 1 800 842-2213
- 🌐 www.csj.qc.ca

Centre d'intervention en abus sexuel pour la famille (CIASF)

- ☎ 819 595-1905
- 🌐 www.ciasf.org

Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles (CALAS) de l'Outaouais

- ☎ 819 771-1773
- 🌐 www.calas.ca

Aidez-moi svp

- 🌐 aidezmoisvp.ca